

Règlement du Jeu Concours « DARTY VOUS GÂTE POUR LA RENTREE » Du vendredi 16 août 2024 au dimanche 8 septembre 2024
--

Article I : Organisation

La société Etablissements Darty et Fils, au capital de 23 470 382 euros, immatriculée au R.C.S Créteil sous le numéro 542 086 616 ayant son siège social Zac Port d'Ivry, 9 rue des Bateaux Lavois, 94200 Ivry-sur-Seine (ci-après désignée « la Société Organisatrice »), organise du 16 août 2024 au 8 septembre 2024 inclus, un tirage au sort sans obligation d'achat intitulé « DARTY VOUS GÂTE POUR LA RENTREE »(ci-après le « Jeu Concours »).

Article II : Durée du Jeu Concours et accès

1. Durée du Jeu Concours

Le Jeu Concours débute le 16/08/2024 à 08h00 et prend fin le 08/09/2024 à 23h50 (date de connexion depuis la France métropolitaine faisant foi).

Seront considérées comme nulles les candidatures adressées après les délais fixés ci-dessus ou celles contraires aux dispositions du présent règlement.

La Société Organisatrice se réserve le droit de reporter, de modifier, d'annuler ou de renouveler le présent tirage au sort si les circonstances l'exigent. En tout état de cause, sa responsabilité ne saurait être engagée à ce titre.

2. Accès

La participation au Jeu Concours, non soumise à obligation d'achat, est ouverte à toute personne physique majeure (à l'exception des salariés et représentants de la Société Organisatrice, de ses partenaires, des responsables et du personnel des établissements participants, de ses sous-traitants, ainsi que de leurs conseils et membres de leur famille respectifs) ayant sa résidence habituelle et sa domiciliation bancaire en France métropolitaine (ci-après « Le(s) Participant(s) »).

La participation au Jeu Concours est limitée à une seule participation par personne et par foyer (même nom, même prénom, même adresse mail, même numéro de téléphone portable.).

Les participations multiples pour une même personne et/ou un même foyer et les participations comportant des données erronées, fausses, incomplètes, ou illisibles seront invalidées, . La fraude avérée ou la tentative de fraude d'un Participant pourra être sanctionnée par l'interdiction formelle et définitive de participer au Jeu Concours. De même toute participation envoyée après la date de fin du Jeu Concours sera considérée comme nulle.

Toute personne ne remplissant pas les conditions de participation sera exclue du Jeu Concours sans pouvoir prétendre au bénéfice d'une Dotation.

Le seul fait de participer à ce Jeu Concours implique l'acceptation pure et simple, sans réserve, du présent règlement.

Article III : Modalités de participation au Jeu Concours

La participation au Jeu Concours se fait exclusivement par Internet sur le site de Darty, à l'adresse <https://social-sb.com/zn/ jeu-concours-bts2024> à l'exclusion de tout autre moyen, y compris par voie postale. Le Jeu Concours est relayé dans les communications digitales, en magasin Darty et sur les réseaux sociaux.

Pour jouer, chaque Participant devra, entre le 16/08/2024 entre 08h00 et le 08/09/2024 jusqu'à 23h50 se rendre sur <https://social-sb.com/zn/ jeu-concours-bts2024>, puis renseigner son prénom, son nom, son email, son adresse postale. Les Participants étant abonnés au service Darty Max pourront doubler leurs chances de gagner en remplissant les 5 derniers chiffres de leur numéro de contrat Darty Max.

Pour toute question relative au Jeu Concours, veuillez-vous adresser à l'adresse suivante : jeuconcoursdarty@fnacdarty.com.

Déroulement du Jeu Concours :

- **Etape 1** : Pour jouer, le Participant devra cliquer sur le lien <https://social-sb.com/zn/ jeu-concours-bts2024>
- **Etape 2** : Accepter le règlement du Jeu Concours.

- **Etape 3** : Renseigner son email, son nom, prénom, son adresse postale et pour les Participants abonnés au service Darty Max, les 5 derniers chiffres du numéro de contrat Darty Max

Article IV : Désignation du (des) Gagnant(s) et remise de (des) Dotation(s)

Le Participant confirmera sa participation au Jeu Concours et son acceptation corrélative du présent règlement de jeu, en cliquant sur le bouton « je participe » situé sur la page d'inscription.

- Le tirage au sort se déroulera dans les dix (10) jours suivant la fin du Jeu Concours.
- Le tirage au sort désignera quarante (40) Gagnants.
- Le résultat du tirage au sort ne pourra faire l'objet d'aucune contestation.
- Les attributions des Dotations ne pourront faire l'objet d'aucune contestation ou d'échange.

Un Participant (même nom, même adresse postale, même adresse email) ne pourra gagner qu'une seule Dotation pendant toute la durée du Jeu Concours. Les Gagnants devront faire le nécessaire pour fournir à la Société organisatrice l'ensemble des informations nécessaires aux fins de procéder à la remise de la Dotation telles que précisées via l'email de confirmation adressé aux Gagnants à l'issue de leur participation au Jeu Concours et devra avoir respecté les conditions de validité pour bénéficier de la Dotation.

Le Gagnant devra notamment confirmer à la Société organisatrice son adresse postale aux fins d'envoi de la Dotation. La Société organisatrice ne pourra être tenue pour responsable de l'envoi d'une information et/ou de l'envoi de la Dotation à une adresse inexacte du fait de la négligence du Participant.

A défaut de réponse reçue par la Société organisatrice de la part d'un Gagnant ou en cas de renonciation expresse d'un Gagnant à sa Dotation dans ledit délai, la Dotation sera perdue pour ce Gagnant et demeurera acquise à la Société organisatrice qui sera libre de l'attribuer à un autre Participant dans les mêmes conditions de tirage au sort. A toutes fins, il est précisé qu'en aucune façon, les Participants qui n'auront pas été tirés au sort n'en seront informés ni par email ni par quelque autre moyen que ce soit.

L'envoi de la Dotation interviendra sous un délai de 3 à 4 semaines à compter de la fin du Jeu Concours.

Article V : Dotation(s)

Le tirage au sort est doté des Dotations suivantes (ci-après « la Dotation ») :

- **10 e-cartes cadeaux d'une valeur unitaire de 100€.** La e-Carte Cadeau Darty est valable 12 mois à compter de sa date d'envoi et s'utilise en une ou plusieurs fois dans tous les magasins Darty de France métropolitaine (hors darty.com, cartes cadeaux et Marketplace). Le solde et la date de validité de la e-carte peuvent être communiqués au point accueil des magasins Darty. Les conditions générales d'utilisation et la liste des magasins Darty sont consultables sur www.darty.com. Utilisation en magasin : présentez la e-Carte Cadeau Darty en caisse et complétez si nécessaire avec un moyen de paiement de votre choix accepté par le magasin Darty. La e-Carte Cadeau Darty ne peut être ni échangée, ni revendue, ni remboursée, même partiellement, ni portée au crédit d'une carte ou d'un compte bancaire ou d'une autre carte cadeau, ni faire l'objet d'un escompte et ne peut donner lieu à aucun rendu de monnaie. Elle n'est ni remplacée, ni remboursée en cas de perte ou de péremption. L'achat de produits à l'aide de cartes cadeaux Darty en magasin peut être réalisé en cumulant plusieurs cartes cadeaux Darty dans la limite de 3000€.
- **20 vouchers Canal+ d'une valeur unitaire de 27,99€.** Le voucher est valable en France métropolitaine à compter de son activation, donnant accès sans frais à l'offre CANAL+ (hors Apple TV+ et Paramount+) pendant 1 mois à compter de son activation (2 connexions simultanées) uniquement via l'application myCANAL ou le site canalplus.com, sous réserve d'avoir préalablement créé un compte myCANAL. À l'issue du mois, l'abonnement s'arrêtera automatiquement sans action de l'utilisateur. Hors coûts liés aux offres internet de votre opérateur. Hors programmes de catégorie V (interdits aux moins de 18 ans). Strictement réservée à un usage personnel au sein du cercle familial. Voir les modalités d'accès technique et matériels compatibles sur www.canalplus.com. Code valable une seule fois sur www.essayer.mycanal.fr. Le code d'activation est valable jusqu'au 31/12/2024.
- **10 abonnements Deezer Premium d'une valeur unitaire de 107,99€** Le code Deezer Premium a une durée de 12 mois. Pour l'activer le client doit :

- Créer un compte gratuit (sauf si compte existant),
- Une fois connecté à Deezer, aller à l'adresse <https://www.deezer.com/gift>
- Renseigner le code, et c'est parti !

Une seule Dotation sera attribuée à chaque Gagnant à l'issue de la sélection des Gagnants.

Les quarante (40) Gagnants qui auront gagné une Dotation seront parfaitement informés qu'ils sont seuls responsables de l'utilisation de leur Dotation.

La Société organisatrice ne peut être tenue responsable pour tous défauts ou défaillances des Dotations.

Les Dotations, dont la description précède, seront attribuées telles quelles aux Gagnants et ne peuvent donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte. Elles ne pourront en aucun cas être échangées contre toute autre Dotation sous réserve de force majeure. Il ne sera attribué aucune contre-valeur en espèces ou en nature en échange des Dotations gagnées. Les Participants et les Gagnants sont informés que la vente et/ou l'échange de Dotation sont interdits.

En cas de force majeure, la Société Organisatrice se réserve le droit de remplacer la Dotation gagnée par une Dotation de nature et de valeur équivalente. Le Gagnant ne pourra prétendre obtenir la contre-valeur en espèce de la Dotation gagnée ou demander son échange contre toute autre Dotation, tout autre bien ou service.

Article VI : Consultation du règlement

Le règlement est mis à la disposition de toute personne, et notamment de tout Participant, via le lien : <https://social-sb.com/zn/jeu-concours-bts2024> et/ou peut être envoyé gratuitement, avant la date de clôture du Jeu Concours, sur simple demande (une seule demande par foyer) en écrivant à l'adresse : Darty service client « DARTY VOUS GÂTE POUR LA RENTREE » 9 rue des Bateaux-Lavois – ZAC Port d'Ivry -94200 Ivry-sur-Seine

La participation au Jeu Concours implique l'acceptation pleine et entière des clauses du présent règlement. Si une ou plusieurs dispositions du présent règlement étaient déclarées nulles ou inapplicables, les autres clauses garderaient toute leur force et leur portée.

Article VII : Litiges et responsabilités

La Société Organisatrice ne saurait encourir une quelconque responsabilité si en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté, elle était amenée à annuler, écarter, prolonger, reporter le présent Jeu Concours ou à en modifier les conditions. Le règlement ainsi modifié entrera en vigueur à compter de sa mise à disposition via le Site. Tout Participant sera réputé l'avoir accepté à compter de la date d'entrée en vigueur, du simple fait de sa participation au Jeu Concours.

Tout Participant refusant la ou les modifications intervenues devra cesser de participer au Jeu Concours.

De même, en cas de force majeure ou de circonstances indépendantes de sa volonté, la Société organisatrice se réserve le droit de remplacer la Dotation gagnée par une Dotation de valeur et de nature équivalente.

La Société Organisatrice ne saurait voir sa responsabilité engagée du fait d'une erreur d'acheminement de la Dotation en raison de la transmission d'une adresse inexacte, ou de l'impossibilité de contacter le(s) Gagnant(s).

Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique ou écrite concernant l'interprétation ou l'application du présent règlement, les mécanismes ou les modalités du Jeu Concours ainsi que sur le nom du ou des Gagnants. En cas de contestation, seul sera recevable, un courrier en recommandé avec accusé de réception adressé au plus tard dans un délai de 30 (trente) jours à compter de la date d'expiration du Jeu, à l'adresse suivante : Darty service client « DARTY VOUS GÂTE POUR LA RENTREE » 9 rue des Bateaux-Lavois – ZAC Port d'Ivry -94200 Ivry-sur-Seine.

Toute déclaration inexacte ou mensongère, toute fraude entraînera la disqualification du Participant. La Société Organisatrice se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer la Dotation au fraudeur et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes le ou les auteurs et complices de ces fraudes.

La responsabilité de la Société Organisatrice ne pourra en aucun cas être engagée en cas d'éventuel dysfonctionnement du mode de participation, de l'accès au Site, et du mode de tirage au sort par l'algorithme de désignation aléatoire mis en place dans le cadre du Jeu Concours. Dans ce cas, les Participants ne pourront prétendre à aucune contrepartie ou indemnité de quelque nature que ce soit.

La Société Organisatrice ne saurait voir sa responsabilité engagée du fait d'une Dotation, ou du fait de l'utilisation d'une Dotation par un Gagnant.

La Société Organisatrice ne garantit pas la sécurité des échanges par voie de communications électroniques et ne saurait en aucun cas être responsable des dommages qui en résulteraient. L'absence de protection de certaines données contre les détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau, ne peuvent en aucun cas entraîner la mise en jeu de la responsabilité de la Société Organisatrice.

La Société Organisatrice ne saurait davantage être tenue responsable au cas où un ou plusieurs Participants ne parviendraient pas à participer au Jeu Concours du fait de tout défaut technique ou de tout problème lié notamment à l'encombrement des réseaux.

Article VIII : Mise en garde

Les consommateurs sont invités à participer au présent Jeu avec discernement et modération.

La Société Organisatrice tient à mettre en garde les Participants contre tout comportement compulsif de nature à modifier gravement leur comportement économique, ou déloyal en vue d'augmenter leurs chances de gain, et ne saurait être tenue pour responsable des dommages et conséquences qui en découleraient.

Article IX : Données personnelles - Informatique et Libertés

Les données à caractère personnel collectées par le biais des bulletins d'inscription sont nécessaires à l'exécution du Jeu Concours et du présent règlement et ne seront traitées par la Société organisatrice ou ses partenaires qu'aux seules fins de gestion du Jeu Concours et d'expédition des Dotations. Si vous l'avez accepté vos données à caractère personnel seront également utilisées par Société organisatrice pour vous envoyer des offres commerciales par email ou par sms.

Elles ne seront communiquées à aucun tiers (sauf les partenaires chargés de l'envoi des Dotations) et ne seront conservées que pour la durée du Jeu Concours, à l'exception des données des Gagnants qui pourront être conservées pour la durée nécessaire à l'expédition des Dotations et à son suivi et pourront être communiquées aux partenaires chargés d'acheminer les colis. Si vous l'avez accepté vos données à caractère personnel seront également conservées pour les besoins de la prospection commerciale pendant une durée de 3 ans. Les données à caractère personnel des Participants seront traitées exclusivement sur le territoire de l'Union européenne.

Conformément à la loi "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement général sur la protection des données personnelles entré en vigueur le 25 mai 2018, tout Participant, sur simple demande, bénéficie d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition sur les données le concernant en utilisant l'agent conversationnel disponible à l'adresse suivante : https://www.darty.com/espace_client/contact

Les Participants disposent également du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

Article IX : Droits de propriété littéraire et artistique

Conformément aux lois régissant les droits de propriété littéraire et artistique, la reproduction et la représentation de tout ou partie des éléments composant le tirage au sort et/ou le Site et/ou les lots est strictement interdite. Les marques citées sont des marques déposées appartenant à leur propriétaire respectif. Toute exploitation est soumise à autorisation préalable et écrite.

Article XII : Litige

La loi applicable au Règlement du Jeu Concours est la loi française.

En cas de litige, les Participants et la Société Organisatrice s'engagent à rechercher une solution amiable. Si cette procédure de règlement amiable aboutit à une conciliation, les parties signent un accord transactionnel.

A défaut d'accord transactionnel dans les trente (30) jours à compter du début de la procédure susvisée, la procédure de règlement amiable sera réputée échue, sauf accord exprès des parties prévoyant la prolongation dudit délai de trente (30) jours.

Tout litige qui ne pourra être réglé à l'amiable sera soumis aux tribunaux français compétents désignés selon les dispositions du Code de Procédure Civile et du Code de la consommation.

Fait à Ivry-sur-Seine, le 13/08/2024